

Nature de l'acte : 3.3

DECISION N° 2026 202

Mis en ligne le 28/08/2026
Transmis le 28/08/2026

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LE SIMAJE ET LA VILLE DE LOURDES POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS DE L'ÉCOLE HONORÉ AUZON LE 5 SEPTEMBRE 2026

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°6 en date du 27 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de « décider du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la délibération n°1 du Bureau syndical du SIMAJE du 2 juin 2026 relative à la convention de mise à disposition entre la ville de Lourdes et le SIMAJE pour l'utilisation des installations de l'école Honoré Auzon,

Considérant la demande de la Ville de Lourdes auprès du SIMAJE d'utiliser des locaux de l'école Honoré AUZON pour organiser une représentation théâtrale le samedi 5 septembre 2026, dans le cadre de l'itinérance culturelle proposée par la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP),

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'utiliser les installation suivantes de l'école Honoré AUZON le samedi 5 septembre 2026 de 9h à 24h, afin d'organiser une représentation théâtrale de la compagnie Fébus intitulée « Le souper » dans le cadre de l'itinérance culturelle proposée par la CATLP, à savoir : le préau, la salle périscolaire attenante au préau et les bloc sanitaires.
Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 2 :

D'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte-rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 26 août 2026



Le Maire,

Thierry LAVIT